



Commune  
de Puidoux

Puidoux, le 06 décembre 2008

## **DECISION DU CONSEIL COMMUNAL**

---

Agissant en vertu des dispositions de la loi du 16 mai 1989 (état au 01.01.2007) sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application du 25 mars 2002, la Municipalité porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 05 décembre 2008, le Conseil communal a pris la décision suivante non soumise à référendum :

1. d'adopter le budget 2009.

**LA MUNICIPALITE**